AVERTISSEMENTS AGRICOLES

P 17-8 71 38 428

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY LES AUBRAIS
Téléphone : 86-36-24
ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
45400 FLEURY LES AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4604-25 C

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

BULLETIN TECHNIQUE N° 125

14 FÉVRIER 1977

LE DESHERBAGE DE LA BETTERAVE SUCRIERE

Pour le désherbage de la betterave sucrière, sept matières actives peuvent être utilisées et peuvent être appliquées séparément ou entrer dans un programme de traitement. Certaines associations permettent également d'améliorer l'efficacité herbicide globale.

Les différents herbicides

Dans le tableau ci-joint sont résumées les principales propriétés des matières actives autorisées à ce jour.

Quatre catégories de produits peuvent être distinguées :

1°) - Les produits de présemis : (CYCLOATE, DIALLATE, TRIALLATE et LENACILE)

Ces produits ont la propriété d'inhiber la germination des graines ou d'agir sur leur système racinaire ; ces deux aptitudes peuvent se retrouver chez un même produit.

Une incorporation au sol après traitement est indispensable à leur efficacité, que les produits soient volatils ou qu'ils nécessitent une certaine pluviométrie pour que soit assurée une bonne répartition dans la couche superficielle du sol.

2°) - Les produits à large période d'application :

Présemis, postsemis et postlevée (PYRAZONE et METAMITRONE).

L'incorporation de ces produits n'est pas nécessaire d'où leur utilisation éventuelle en postsemis, mais elle améliore le plus souvent leur activité. En plus de leur action au niveau de la germination, ils ont une action foliaire ce qui permet leur emploi en postlevée. A noter cependant que le PYRAZONE, moins sélectif, ne peut être utilisé que sur des betteraves ayant atteint le stade deux feuilles "vraies".

3°) - Les produits utilisables en postlevée : (ETHOFUMESATE et PHENMEDIPHANE)

Ils possède surtout une action foliaire bien que l'ETHOFUMESATE soit capable d'agir au niveau racinaire et donc être utilisé en prélevée.

Pour le PHENMEDIPHANE, de plus en plus l'intervention unique est remplacée par la technique dite "fractionnée" faisant appel à deux pulvérisations à demi-dose espacées de 4 à 5 jours ; elle augmente l'efficacité et la sélectivité du désherbage.

4°) - Les associations :

Des associations entre les différentes matières actives sont possibles et permettent d'améliorer le résultat du désherbage chimique. Ces associations sont à réaliser au moment de l'emploi à l'exception de l'association CYCLOATE + LENACILE (CL 85) qui est commercialisée prête à être utilisée.

A un antigraminées est adjoint un antidicotylédones. Le DIALLATE ou le TRIALLATE sont souvent choisis pour compléter l'action graminicide du PYRAZONE, du METAMITRONE ou du LENACILE notamment pour détruire la folle avoine.

Imprimerie de la Station "Centre". Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

P../69

Dans les traitements de postlevée, l'adjonction d'ETHOFUMESATE au PHENMEDIPHANE permet d'éliminer les mercuriales, morelles, chénopodes et l'amarante; La dose-hectare de chacun de ces deux produits peut être alors abaissée à 2,5 litres.

Des huiles (5 litres par hectare) sont aussi utilisées pour renforcer l'action du PHENMEDIPHANE. Une telle association diminue néanmoins la sélectivité de ce produit. Cette association ne devra être employée que sur les cultures saines et ayant atteint de préférence le stade "deux feuilles vraies". La technique fractionnée est utilisable pour cette association.

/ Le choix du produit /

Il s'effectuera en fonction de :

* La flore adventice

Chaque matière active ayant un spectre d'activité différent, le programme de traitement sera choisi en fonction de la parcelle à désherber.

* La sélectivité

Pour certaines matières actives, moins bien supportées par la culture, la qualité du traitement devra être excellente (éviter les recoupements, les surdosages,...)

* Du prix de revient à l'hectare

Dans la pratique, tout programme de désherbage doit comprendre au moins un traitement de présemis qui peut toujours être réalisé. Le désherbage de postlevée permettra de compléter son efficacité et d'avoir une action sur les levées plus tardives.

Les pulvérisations localisées sur la ligne permettent de réduire notablement le coût de l'intervention mais, outre le matériel spécialisé, elles nécessitent, quelles que soient les conditions climatiques à venir, des interventions mécaniques rapides. Ce type de pulvérisation est risqué en présemis.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Avec ce bulletin, s'achève l'abonnement 1976. Les personnes qui ne se seraient pas réabonnées pour 1977 sont priées de le faire de toute urgence.

... ...

PRINCIPALES MATIERES ACTIVES UTILISEES DANS LE DESHERBAGE DES BETTERAVES INDUSTRIELLES

Période d'emploi	MATIERE ACTIVE (produit commercial)	Dose/ha M.A.	Dose/ha P.C.	SPECTRE D'EFFICACITE	REMARQUES
PRESEMIS	CYCLOATE (Roneet)	3000 g	4 l	- nombreuses graminées, action limitée sur folle avoine - nombreuses dicotylédones sauf crucifères et renouées	- Produit volatil d'où la nécessité d'une incorporation - Volume 400 - 600 litres d'eau par hectare
PRESEMIS	DIALLATE et TRIALLATE (Avadex et Avadex BW)	1400 g	3,5 l	- très bon antigraminées notamment sur folle avoine	- Produit volatil, nécessité d'une incorporation - 500 litres d'eau par hectare
PRESEMIS	LENACILE (Venzar)	800 g	1 kg	- quelques graminées (vulpin, paturin, agrostide) - nombreuses dicotylédones: action limitée notamment sur l'amarante, la morelle, le gaillet, la véronique	- Incorporation nécessaire - Produit peu sélectif pour la betterave La dose de P.C. de500 g par hectare est à préférer mais diminue son efficacité
PRESEMIS - POSTSEMIS PRELEVEE	PYRAZONE (Pyramine)	3200 g	5 kg	- action limitée sur graminées - nombreuses dicotylédones: action limitée sur mercuriale, mouron, morelle .	- En présemis, l'incorporation améliore l'efficacité - En postsemis, la localisation permet de diminuer la dose par hectare - En postlevée, réduire la dose de moitié. Ne pas traiter avant le stade "2 feuilles vraies".
PRESEMIS - POSTSEMIS PRELEVEE	METAMITRONE (Goltix)	2800 g	4 kg	- nombreuses graminées sauf folle avoine - nombreuses dicotylédones: gaillet et crucifères sont moins sensibles, les mercuriales sont résistantes.	- L'incorporation améliore l'efficacité - Produit très sélectif. La culture peut être traitée à tous les stades. - 400 litres d'eau par hectare
POSTLEVEE	ETHOFUMESATE (Tramat)	1000 g	5 l	- quelques graminées, vulpin, paturin, repousses de céréales. - **nombreuses** dicotylédones notamment : amarante **et mercuriale**. Action limitée sur matricaires et crucifères	- Utilisé le plus souvent en association avec le BETANAL (5 l deTramat + 6 l de Bétanal) ou en deux traitements fractionnés d'une demi-dose chacun espacés de 4 à 5 jours - 200 à 300 litres d'eau
POSTLEVEE	PHENMEDIPHANE (Bétanal)	1000 g	6 l	- pas d'action sur les graminées - actif sur la plupart des dicotylédones au stade plantule notamment mercuriale, chénopode, morelle.	- A utiliser sur betteraves vigoureuses de préférence après le stade 2 feuilles vraies. - Eviter un traitement si la rempérature est supérieure à 22° - L'adjonction de 5 litres d'huile renforce son action. 300 litres d'eau au maximum - 2 traitements à $\frac{1}{2}$ dose espacés de 4 à 5 jours améliorent l'efficacité.

p. 70